UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

AWFISHNET

EUROPEAN UNION

ATELIER DE LANCEMENT DE LA SECTION TCHADIENNE DU RESEAU AFRICAIN DES FEMMES ENGAGEES DANS LA TRANSFORMATION ET LE COMMERCE DE POISSON (AWFISHNET)



25 ET 26 OCTOBRE 2021
N'DJAMENA - TCHAD

FishGov 2 Project

AUDA-NEPAD
AFRICAN UNION DEVELOPMENT AGENCY

DISCLAIMER

All rights are reserved. Reproduction and/or dissemination of information from this document for educational or other non-commercial purposes are authorized without prior written permission from the copyright holders provided the source is fully acknowledged. Reproduction and dissemination of information in this document for sale or commercial purposes is prohibited unless prior written consent is given by the copyright holders. Applications for such permission should be addressed to:-

The Director
African Union - Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, KENYA
e-mail to: ibar.office@au-ibar.org

© AU-IBAR 2021

Table des Matieres

	Résumé	iv
I -	Introduction	1
II -	Cérémonie officielle d'ouverture	1
III -	Mise en place du présidium	3
IV -	Sessions techniques	3
V -	Resultats de l'Atelier	6
VI -	Cérémonie de clôture	9
	Statuts Preambule	12

Résumé

Le Bureau Interafricain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) et l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD) à travers le Projet Gouvernance de la Pêche phase II soutiennent le réseau des femmes africaines transformatrices et de commerçantes de poisson (AWFISHNET) dans la création ou la redynamisation des chapitres nationaux.

L'objectif global de l'atelier est lancement de la section nationale du Tchad du réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET).

Cette rencontre répond à la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique qui préconise la participation équitable des femmes parmi les stratégies clés pour améliorer les performances du secteur de la pêche en Afrique

Au niveau continental, le réseau africain des femmes tchadiennes de la pêche et de l'aquaculture sera un chapitre national d'AWFISHNET et ancré à AWFISHNET qui est un forum à travers lequel les femmes partagent leurs expériences, renforcent leurs capacités et adoptent les meilleurs pratiques, améliorent l'accès des produits de leurs produits aux marches locaux et régionaux et plaident d'une seule voix pour renforcer leur rôle et leur contribution au secteur.

Au niveau régional, le réseau africain des femmes de la pêche et de l'aquaculture du Tchad sera ancré dans les structures d'AWFISHNET afin d'améliorer la communication entre les membres et de créer des liens avec d'autres acteurs régionaux pour le commerce régional.

L'atelier tenu à N'Ndjamena du 25 au 26 a abouti aux résultats suivants :

- Adoption des statuts du réseau
- Adoption du plan d'action
- Election des membres du bureau.

- **Composition du bureau**

N°	NOM ET PRENOM	POSTE
1.	FIHIL AGOI	Présidente
2.	KALTOUMA ENOCK	1e vice-présidente
3.	SELENGAR EUPHRASIE	2e vice-présidente
4.	MANEGUE OUSMAN	Secrétaire
5.	FODIA BALAM	1e Secrétaire
6.	BONODJI MBAITENBE	2e Secrétaire
7.	NADJI JULIETTE	Trésorière
8.	KHADIDJA KOUBRA ABAKAR	Trésorière adjointe

I - Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FihGov2, l'UA-BIRA a organisé du 25 au 26 Octobre 2021, un atelier de lancement de la section nationale du Tchad du réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET), à l'hôtel Sherabel à N'Djamena au Tchad. Cet atelier a regroupé une trentaine des participantes et participants issus des organisations féminines de la filière post-capture, de la CELIAF, de l'Institut Universitaire de Développement des Ressources Halieutiques de Sarh/Université de Sarh, des fonctionnaires de la Direction de la Pêche et du Développement de l'Aquaculture et des membres AWFISHNET continental.

II - Cérémonie officielle d'ouverture

Trois interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture de l'atelier :

- l'allocution de la Secrétaire Générale Adjointe d'AWFISHNET continental
- l'allocution du représentant de UA-BIRA
- le mot d'ouverture du Directeur Général du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, représentant le Ministre empêché.

1- Madame MOUNTSOUEKE Julia Sylvie Secrétaire générale adjointe d'AWFISHNET a tenu tout d'abord à remercier le Gouvernement du Tchad pour avoir favorisé l'organisation de l'atelier dans une atmosphère très fraternelle. Ensuite, elle a salué l'appui de l'UA-BIRA et de ses partenaires, NEPAD et Worldfish, grâce auquel, les femmes commencent à améliorer leurs activités par la mise en place d'une plateforme de discussions et de partage d'expériences. Cette plateforme a-t-elle dit, est un outil qui permet aux femmes du secteur de la pêche de rechercher des solutions communes aux défis communs qui entravent le développement de leurs activités et par conséquent leur épanouissement.

Evoquant les réalisations de AWFISHNET, elle a cité entre autres, le premier symposium et la foire commerciale des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson tenu en 2019 à Kampala en Ouganda avec l'appui de la GIZ et du Gouvernement Ougandais. Pour finir, elle a exhorté les actrices tchadiennes à saisir les opportunités qu'offrent les partenaires pour améliorer leurs conditions de vie. Car, il est de leur responsabilité de baliser le chemin pour que la femme de demain vive et travaille dans des conditions plus équitables.

2- Monsieur Philippe OUEDRAOGO, représentant du Directeur par intérim de l'UA-BIRA, a transmis les chaleureuses salutations du directeur. Il a relevé dans son intervention que les femmes jouent un rôle important dans les activités post-captures de la chaîne de valeurs de la pêche et de l'aquaculture, avec 92% employées dans les activités post-récoltes. C'est en reconnaissance de ce rôle que les ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture ont demandé aux Etats membres de l'Union Africaine de promouvoir les programmes d'autonomisation visant à renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les activités de développement de la pêche et de l'aquaculture, y compris la production, le marketing et la commercialisation ainsi que bien d'autres demandes en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture. En réponse à ces sollicitations, UA-BIRA, a créé le réseau africain des femmes engagées dans la transformation et le commerce des produits halieutiques (AWFISHNET) en 2017, dans le but principal de contribuer à améliorer le bien-être, les conditions de travail et les revenus des femmes dans le secteur de la pêche et en particulier les femmes dans le secteur post-capture dans les Etats membres de l'Union Africaine. C'est dans cette optique que le projet de gouvernance de la pêche (fishGov) dans sa deuxième phase appuie dix pays à établir leurs sections nationales d'AWFISHNET dont le Tchad en fait partie. Ensuite, il a exhorté les partenaires présents à l'atelier de soutenir la mise en œuvre du programme de la section AWFISHNET du Tchad. Il a rassuré les participants que l'UA-BIRA continuera de soutenir la section tchadienne. Pour finir, il a félicité le peuple et le Gouvernement tchadien pour leur engagement pour avoir accepté d'accueillir cette importante réunion.

3 - Monsieur OUALBADET MAGOMNA, Directeur Général du Ministère, Représentant du Ministre en charge de la pêche, à l'entame de son intervention, a souhaité la cordiale bienvenue à tous les participants de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Puis, il a exprimé la reconnaissance du Ministre aux initiateurs et organisateurs de l'atelier pour la mise en place du réseau national des femmes exerçant dans le secteur de la pêche. Cette initiative dit-il se situe en droite ligne de la politique du Gouvernement de la République du Tchad, dont l'un des objectifs est l'autonomisation de la femme tchadienne. Le DGM a souligné l'importance socioéconomique du secteur de la pêche qui est l'un des secteurs pourvoyeurs d'emplois et d'aliments mais qui fait face à de nombreux défis qui sont entre autres : la qualité de poisson transformé ne respectant pas les normes d'hygiène et de salubrité, du transport et surtout de la conservation des produits frais. Il a par ailleurs rappelé l'appui du Gouvernement et de ses partenaires qui ont initié et mis en œuvre le Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE) ayant permis de mettre en place les infrastructures dédiées à booster le secteur de la pêche. Ensuite, il a exhorté les participantes à mettre toute leur abnégation à la réussite de cet atelier, afin que l'équipe qui sera mise en place soit à la hauteur des attentes des plus hautes autorités du pays. Il a rassuré les partenaires que le Tchad reste disposé

à accueillir d'autres rencontres que l'UA-BIRA voudra organiser. Avant de déclarer l'ouverture officielle des travaux de l'atelier, le DGM a remercié le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) et l'Agence de Développement de l'Union Africaine (UA-NEPAD) pour leurs efforts constamment développés pour booster le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique à travers le projet de Gouvernance de Pêche (FishGov).

Une photo de famille des participantes et participants a clos la cérémonie d'ouverture.

Travaux de l'atelier

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en quatre phases :

- La mise en place du présidium ;
- Les sessions techniques ;
- Les travaux de groupes ;
- validation des textes de base du réseau national.

III - Mise en place du présidium

Le présidium mis en place pour conduire les travaux est composé comme suit :

- Saglar DJERANG, présidente ;
- BRAHIM Abba Amba , vice-président ;
- Alladoumadji RIMADOUM, 1er rapporteur, et
- Ousmane MANEGUE, 2e rapporteur ; et
- MANGAR Patrick, traducteur.

Il s'en est suivi la présentation des participantes et participants puis l'adoption de l'agenda de l'atelier.

IV - Sessions techniques

A - Contexte et objectifs de l'atelier

Monsieur MBAIGOLMEM Edmond, facilitateur de l'atelier a présenté le contexte dans lequel l'atelier est organisé et les résultats attendus à la fin de celui-ci. Il ressort de sa communication que l'organisation de l'atelier est une réponse à la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui préconisent la participation équitable des femmes parmi les stratégies clés pour améliorer les performances du secteur de la pêche en Afrique par la mise en place du réseau national des femmes tchadiennes transformatrices

et commerçantes de poisson. Le réseau tchadien sera ancré dans les structures d'AWFISHNET afin d'améliorer la communication entre les membres et de créer les liens avec d'autres acteurs régionaux pour le commerce régional.

Il a ensuite décliné les résultats attendus de l'atelier qui sont :

- Le bureau tchadien du réseau des femmes transformatrices et commerçantes de poisson est constitué et mis en place
- Les textes de base du réseau national des femmes transformatrices et commerçantes de poisson sont adoptés ;
- Le plan d'action du réseau est élaboré et adopté.

B - Exposés

Deux exposés ont été faits. L'un portant sur AWFISHNET continental et l'autre sur la Cellule de liaison et d'information des Associations Féminines (CELIAF)

1- Présentation de AWFISHNET

Madame MOUNTSOUEKE Julia Sylvie a focalisé son exposé sur la genèse de AWFISHNET continental, ses objectifs, ses membres, ses missions, ses valeurs, ses principes, ses activités réalisées, ses défis, ses partenaires et enfin l'expérience du réseau national congolais.

De l'exposé, il faut retenir que AWFISNET est une plateforme continentale des femmes transformatrices et commerçantes de poisson, créée en 2017 à Dar-Es-Salaam en Tanzanie, dont le but est de contribuer à l'amélioration du bien-être, des conditions de travail et des revenus des femmes dans le secteur de la pêche au sein des États membres de l'Union africaine. Il a pour objectifs de (i) favoriser la collaboration et la coopération entre les associations de femmes transformatrices et commerçantes de poisson à travers le continent ; (ii) faciliter le partage de meilleures pratiques, expériences, technologies et apprentissage ; (iii) faciliter la sensibilisation efficace sur les questions touchant les associations des mareyeuses et de transformatrices de poisson etc. S'agissant de ses membres, AWFISHNET comptait 28 pays à sa création en 2017, à nos jours, il a comme membres, 31 pays. Quant aux missions qui lui sont conférées, il s'agit de sensibiliser les femmes travaillant dans le secteur post-récolte de la pêche aux reformes de la pêche et de l'aquaculture, favoriser la mise en œuvre des politiques nationales, sous régionales et régionales en matières de la pêche et de l'aquaculture et permettre aux femmes engagées dans la transformation et commerce de poisson à gérer efficacement le processus de développement social, économique et politique pour améliorer leurs moyens de subsistance. Les valeurs d'AWFISNET continental sont la solidarité, le

volontariat, la responsabilité, la transparence, l'intégré et l'apprentissage. Ses principes sont entre autres le partenariat, la durabilité, la participation etc. Pour son opérationnalisation, le réseau continental a élaboré son plan d'action et son plan stratégique 2021-2026. Puis, il a créé deux groupes Whatsapp et deux de google mails dont un pour le bureau et un pour tous les membres en ce qui concerne chaque groupe. Aussi, il a organisé deux assemblées générales et deux symposiums sur le commerce et la transformation du poisson dont l'un en Ouganda en 2019 et l'autre en ligne en 2020 avec le Gabon comme pays hôte. Parmi les défis énumérés par la Secrétaire générale adjointe, nous notons le manque de connaissance légale d'AWFISNET, la faible instruction des membres, les défis de langue et le manque de moyen financier. La communicatrice n'a pas perdu de vue les partenaires de ladite organisation (UA-BIRA, NEPAD, FAO, Worldfish, OAK fondation, SWEDBIO, GIZ etc.).

Pour finir, l'oratrice a partagé l'expérience de création de la section AWFISHNET du Congo Brazzaville. Celle-ci étant créée en 2018, elle est constituée de 3 coopératives et 5 associations de la filière post-capture. Les défis dont fait face ce réseau sont : la faible instruction des membres, le faible intérêt des autorités aux activités des femmes, le manque des infrastructures de base adéquates, des techniques de transformation rudimentaires et le manque de moyen financier pour faciliter l'implantation du réseau à travers le pays.

2- Exposé sur la CELIAF

Madame ALLARABAYE Antoinette Bessita a fait un bref aperçu sur son organisation. On retiendra de cette communication que la CELIAF est créée en 1996 et couvre 19 provinces du pays. Elle a 16 organisations à la base comme membres adhérents. Son objectif est de créer un espace d'échanges entre toutes les femmes membres et sa vision est d'assurer l'intégralité de droit de la femme. Pour finir, elle a présenté la structure de l'organisation au niveau national, provincial et sur le plan technique.

C - Questions et Discussions

De ces présentations, il s'en est suivi l'expression des préoccupations et des contributions de la part des participantes et participants. Les questions soulevées sont entre autres :

- Le mécanisme de financement du réseau national ;
- Le manque d'appui financier aux actrices de la filière post-capture ;
- L'appui à l'acquisition des équipements de transformation, de conservation, de stockage et d'exposition vente de poisson ;
- Le mobile de l'atelier ;

- Comment le réseau travaillera avec les actrices des localités lointaines de N'Djamena ;
- La position des membres d'AWFISHNET continental par rapport au bureau national ;
- La non-obtention de reconnaissance officielle d'AWFISHNET continental ;
- Etc.

A ces différentes questions, des réponses satisfaisantes ont été données par les orateurs.

D - Travaux de groupes

Afin de mieux appréhender les défis auxquels les transformatrices et commerçantes de poisson font face, quatre groupes de travail ont été constitués. A l'issue des travaux de groupes les restitutions ont été faites en séance plénière.

V - Resultats de l'Atelier

a) Restitution des résultats par groupe de travail

Tableau 1 : *Défis relatifs à la filière post-capture*

Groupe	Défis
Groupe 3	• Faible intégration des femmes dans la prise des décisions • Absence de mécanisme de crédit en faveur des femmes travailleuses de poisson • Insuffisance de circulation des informations • Arnaque des agents des eaux et forêts • Enclavement de certaines pêcheries pendant la saison des pluies • Insuffisance des équipements de conservation et de transformation de poisson • Insuffisance des infrastructures de pêche • Manque de subvention en matériel et équipement de pêche • Pertes post-captures élevées
Groupe 2	• Insuffisance des équipements de conservation • Manque de moyens adéquats de transport et de stockage de poisson • Non finalisation de certains marchés au poisson • Manque de structure de crédit • Insuffisance de formation • Insuffisance de communication à la base • Dégradation des pistes pour accéder à certaines pêcheries
Groupe I	• Insuffisance d'intégration des femmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le processus d'élaboration des projets et programmes • Faible implication des organisations des acteurs de la filière post-capture pour la sensibilisation • Insuffisance des équipements et des moyens de conservation et de transport de poisson • Insuffisance de formation en hygiène et assainissement • Diminution de captures
Groupe IV	• Insuffisance des équipements de conservation et de transformation de poisson • Manque d'énergie pour faire fonctionner le marché au poisson frais de N'Djamena • Insuffisance des infrastructures de stockage de poisson transformé • Enclavement de certaines pêcheries • Insécurité dans les pêcheries du lac Tchad • Insuffisance de formation • Difficultés d'écoulement des produits sur les marchés extérieurs

b) Validation des textes de base et élection des membres du bureau.

- *Validation des statuts du réseau*

Le projet des statuts a été présenté et amendé article par article. Les travaux ont permis de :

- déterminer le nom du réseau national (RENAFET : Réseau national des femmes transformatrices et commerçantes de poisson du Tchad) ;
- fixer la durée du réseau à 99 ans renouvelables ;
- opter pour le commissaire aux comptes externe ;
- déterminer le nombre des membres du bureau ;
- amender les autres points pertinents.

Les statuts ont été adoptés par les participantes et les participants sous réserve d'intégration des observations faites.

- *Plan d'action*

Le plan d'action triennal du réseau a pour objectifs de (i) faciliter la coordination et la coopération entre les associations des femmes transformatrices et commerçantes de poisson ; (ii) partager les meilleures pratiques, expériences, technologies et apprentissage ensemble; (iii) défendre de problèmes qui affectent leurs activités ; (iv) attirer et accroître les investissements publics et privés dans le secteur post-capture de la pêche ; et (v) renforcer le rôle en tant que PME. Pour atteindre ces objectifs, des actions pertinentes ont été identifiées (création des groupes internet, voyage d'échanges, constitution de base de données, mobilisation des ressources etc.). Le plan a été adopté par acclamation.

c) Mise en place du bureau RENAFET

Pour la constitution du bureau, les critères d'éligibilité aux différents postes ont été communiqués aux participants. Il s'agit de :

a. Parler couramment le français ;
b. Savoir lire et écrire ;
c. Avoir moins de responsabilité ;
d. Avoir une bonne connaissance de TIC ;
e. Etre proactive.

En plus de ceux-ci, les candidates aux postes de trésorerie doivent avoir une connaissance de base en comptabilité. Les membres du bureau ont été votés au bulletin secret. A l'issue de ces différents votes. Le bureau a été constitué comme suit :

N°	NOM ET PRENOM	POSTE	TELEPHONE
1.	FIHIL AGOI	Présidente	+235 66382871
2.	KALTOUMA ENOCK	1e vice-présidente	+235 63000342
3.	SELENGAR EUPHRASIE	2e vice-présidente	235 66785381
4.	MANEGUE OUSMAN	Secrétaire	+235 66235112
5.	FODIA BALAM	1e Secrétaire	+235 63358012
6.	BONODJI MBAITENBE	2e Secrétaire	+235 66574099
7.	NADJI JULIETTE	Trésorière	+235 66224850
8.	KHADIDJA KOUBRA ABAKAR	Trésorière adjointe	+235 66766826

Les membres du réseau ont été présentés à l'assemblée et par tour de rôle, elles ont pris la parole pour exprimer leur émotion et féliciter AWFISHNET pour la réussite de l'atelier. Il a été ovationné.



Photo 1 : *Membres Du Bureau*

VI - Cérémonie de clôture

a) Mot de remerciement de la secrétaire générale adjointe d'AWFISHNET

La secrétaire générale adjointe a remercié le peuple et le Gouvernement tchadien de n'avoir ménagé aucun effort pour la réussite de cet évènement. Elle a réitéré sa reconnaissance à UA-BIRA en tant que premier partenaire. Enfin, elle a exhorté les organisations à travailler en étroitement collaboration avec les services étatiques, de partager les informations à toutes les organisations membres du réseau et travailler dans la transparence pour la réussite du réseau.

b) Motions de remerciement

Les participantes ont remercié le Président du Conseil Militaire de Transition et à son Gouvernement, à travers le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, pour avoir permis la bonne tenue de cet atelier et aux partenaires techniques et financiers notamment UA-BIRA, AUDA-NEPAD, AWFISHNET pour leur appui multiforme ayant permis la réussite de cet atelier.

c) Discours de clôture

L'atelier a été clôturé par la Directrice de la Pêche et du Développement de l'Aquaculture, représentant le Directeur Général du Ministère en charge de la pêche. Elle s'est réjouie des résultats des travaux abattus par les participantes et participants et a félicité le bureau élu. Enfin elle a souhaité à tous un bon retour dans leur famille respective.

PLAN D'ACTION TRIENNALE DU RESEAU DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERCANTES DU TCHAD (RENAFET)

No.	Objectifs	Actions Stratégiques	Responsables	Intrants	Ressources	Délais
1	Faciliter la collaboration et la coopération entre associations de femmes transformatrices et commerçantes de poisson dans le pays	Mettre en place une plate-forme de communication continental c'est-à-dire WhatsApp groupe, Facebook, twitter, site Web	RENAFET	Numéros de téléphone Emails photos	Financières, Materieles et humaines	3-6 mois
		Renforcer/Créer les associations	RENAFET	• Formations • inventaires des femmes transformatrices de poisson et des commerçants	Financières (contributions des membres)	1 an
		Base de données pour toutes les associations de femmes poissons transformatrices et commerçantes dans les pays	RENAFET	Enquêtes et recherches sur les associations existantes	Financières (contributions des membres, Développement des partenariats)	6 Mois
		Mobilisation des ressources		• Rédaction des projets, • Frais d'adhésion, • Cotisations	Financières, Matérielles et humaines	Long terme (2 ans et plus)
2	Partager les meilleures pratiques, expérience, technologies et l'apprentissage ensemble	Identifier et documenter les meilleures pratiques et des Technologies au niveau national et régional		Séminaires nationaux continentaux, foires commerciales et d'exposition	Financières, Materieles et humaines	Moyen terme
		Organiser des forums d'échange d'informations et le partage des connaissances	RENAFET	Séminaires continentaux, foires commerciales et d'exposition, voyage d'etude, Calendrier des événements, information sur les fournisseurs de service	Financières, Materieles et humaines	Moyen et long terme
3	Défendre les problèmes qui affectent leurs activités	Fournir une plate-forme pour la direction et le dialogue sur les politiques	RENAFET	Ateliers, séminaires, formations, plaidoyer,	Financières, Materieles et humaines	Long terme

No.	Objectifs	Actions Stratégiques	Responsables	Intrants	Ressources	Délais
4	Attirer et Accroitre des investissements publics & privés dans le secteur post-récolte de la pêche (transformation et commercialisation de poissons)	Améliorer l'accès des femmes aux services de développement commercial dans le secteur transformation et du commerce de poisson de la chaîne de valeur	RENAFET, MEPDD Ministère en charge du commerce	Ateliers, séminaires, formations, visites d'exposition, exposition	Financièrs, Materiels et humaines	Long terme
5	Renforcer leur rôle en tant que PME et donc élargir leurs opportunités de marché et de commercialisation, entrainant une amélioration du commerce intra-régional de poissons.	Lobbying et plaidoyer information sur le marché	RENAFET, -MEPDD -ministère en charge du commerce	Allégements fiscaux pour les femmes transformatrices et commerçantes de poissons	Financières, Materieles et humaines	Long terme

Statuts Preambule

- Considérant : le rôle socioéconomique que jouent les produits halieutiques ;
- Considérant : les grands défis auxquels les filières pêche et aquaculture sont confrontés ;
- Considérant : l'absence d'une organisation fédératrice propre au secteur de la Pêche au niveau continental ;
- Considérant : la volonté politique des dirigeants des Etats membres de l'Union Africaine à développer le secteur de la Pêche.

Nous, femmes transformatrices et commerçantes des produits halieutiques du Tchadréunies en Assemblée Générale constitutive décidons de la création d'un RESEAU.

TITRE I: CREATION-DENOMINATION-SIEGE-DUREE

CHAPITRE: ICREATION ET DENOMINATION

Article 1: Il est. Créé entre les adhérents aux présents statuts une structure dénommée "RÉSEAU NATIONAL DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERCANTES DE POISSON DU TCHAD (RENAFET)

Article2 :RENAFET est une Fédération des association/groupements socioprofessionnelles à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle. Elle peut entretenir des relations avec des organisations nationales ou supranationales poursuivant les mêmes buts

CHAPITRE : 2 DEFINITION

Article 3
Dans les présents statuts, on entend par :
Bureau l'organe directeur du réseau composé des titulaires de fonctions élus,
Présidente ; la Présidente du Réseau;
Membre : un réseau national d'associations de transformatrices et de commerçantes reconnu comme membre du réseau;
Réseau : le réseau des associations féminines dans la transformation et le commerce du poisson.
Représentant : le représentant d'un membre du réseau ou de toute autre organisation invitée, individu ou partie prenante;

Secrétariat : le Secrétariat du Réseau;

CHAPITRE 3 SIEGE ET DUREE

Article :4

Le siège de RENAFET est à N'Djaména. Toutefois, il peut être transféré sur un autre lieu du territoire national si les circonstances l'exigent à la demande des 2/3 de ses membres.

Article : 5

La durée de RENAFET est de 99 ans renouvelable

TITRE 2 : DES OBJECTIFS

Article :6Objectif général

Contribuer à améliorer le bien-être, les conditions de travail et les revenus des femmes dans les pêcheries et surtout dans le secteur après récolte.

Objectifs spécifiques:

Le réseau servira de plate-forme pour les transformatrices et les commerçantes de poisson à:

- Faciliter la collaboration et la coopération entre les transformatrices de poisson et les associations de commerçants dans le pays;
- Partager les meilleures pratiques, les expériences, les technologies et l'apprentissage ensemble;
- Plaider pour les questions affectant leurs activités;
- Créer et renforcer les capacités de ses membres à mettre en œuvre efficacement les politiques à tous les niveaux;
- Attirer des investissements publics et privés accrus dans le secteur post-récolte des poissons (transformation et commerce des poissons)
- Renforcer leur rôle en tant que PME et élargir ainsi leurs opportunités de marché et de commercialisation, ce qui permet d'améliorer l'accès au marché des produits féminins et leur participation équitable au commerce de poisson.

TITRE 3 ADHESION-ORGANE- FONCTIONS-RESSOURCES

CHAPITRE 4 : ADHESION

Article 7: Les membres de RENAFET sont des Associations/Groupements de transformatrices et de commerçantes de poisson

Article 8 : Les Associations/Groupements intéressés adressent leur demande d'adhésion au Secrétariat Général de RENAFET .appuyée des documents pertinents de leur organisation.

Article 9: Chaque membre du réseau est représenté par son représentant dûment mandaté.

CHAPITRE 5 : ORGANE

Article 10: Le réseau comprend les structures de gouvernance suivantes;

- L'Assemblée générale
- Le Bureau

CHAPITRE :6 - Fonctions du réseau

Article 11: Le réseau doit:

- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du public et des actions de démonstration sur des questions spécifiques de traitement du poisson et de commerce;
- Faciliter les activités et les événements multipartites tels que les tables rondes, l'engagement des secteurs public et privé;
- Démontrer des moyens pratiques de surmonter les obstacles en adoptant les meilleures pratiques;
- Améliorer et élargir les réseaux et les coalitions avec des organisations compétentes et similaires;
- Diffuser l'information à travers les associations/groupements membres;
- Faciliter la mise en œuvre des PFRS et d'autres initiatives d'instruments politiques aux niveaux national ;
- Tenir des réunions et mettre en œuvre les décisions prises lors des réunions de l'Assemblée générale.
- Plaider activement sur l'application de la législation pour faciliter le libre-échange des produits de la pêche.

CHAPITRE 7: fonctions des structures dirigeantes

Article 12: L'Assemblée générale

C'est le plus haut organe directeur du réseau. Ses décisions sont définitives dans le fonctionnement du réseau. Il est constitué par tous les membres du réseau tel que défini par ce document. L'Assemblée générale:

- Détermine la politique et le programme du réseau;
- Veille à ce que le Réseau remplisse ses fonctions et ses rôles comme

Indiqué dans les présents Statuts;

- Élire les membres du bureau.
- Tenir au moins une réunion chaque année;
- Tenir toute réunion extraordinaire comme il se doit;

L'AG peut faire appel à toute personne morale ou physique susceptible de l'aider dans ses missions

Article 13: Le Bureau

Le Bureau comporte dix dirigeants élus;

- Présidente
- 1er vice-président
- 2ème vice-président
- Secrétaire général
- 1er Secrétaire général adjoint
- 2e secrétaire général adjoint
- Trésorier
- Trésorier adjoint
- Deux conseillères

Le Bureau exerce ses fonctions sur une base de rotation pour une durée renouvelable de trois ans.

La fonction principale du Bureau est de faciliter les réunions du Réseau.

Article 14: Fonctions du président

Le président du réseau doit:

- Présider toutes les réunions du bureau
- Représenter le réseau partout où il est sollicité;
- Veiller à ce que chaque membre ait le droit de parler à l'Assemblée générale;
- Disposer de l'article sur les motions d'ordre;
- limiter le temps accordé
- S'assurer du respect des textes règlementaires
- Ajourner ou clôturer le débat sur un sujet

- Suspendre ou ajourner une réunion
- Contresigne les chèques émis par la TG

Article 15: Fonction du 1er et 2ème vice-président

- Assister la présidente dans l'exercice de ses fonctions
- Assumer toutes les fonctions de la présidente en cas d'incapacité

Article 16: Fonction du Secrétaire général

- Gérer les activités du réseau;
- Conserver les dossiers officiels et les procès-verbaux des réunions du Réseau;
- Communiquer avec les membres par le moyen le plus efficace de diffusion de l'information;
- Préparer et présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale;
- Elaborer les procès-verbaux dans toutes les réunions de l'Assemblée générale du Réseau;
- Participer à l'établissement de l'orientation stratégique du réseau;
- Organiser et convoquer toutes les assemblées générales;
- Promouvoir l'adhésion au Réseau;

Article 17: Fonction du 1er et 2ème secrétaire général

- Assistent le Secrétaire Général et exercent toutes les fonctions du Secrétaire Général en son absence;

Article 18: Le trésorier

Le trésorier veille au respect des procédures comptables notamment:

- Tenir une comptabilité appropriée en fonction de tous les dossiers financiers de l'Organisation;
- Ouvrir un compte bancaire sur l'avis du Bureau et s'assurer que tous les documents du compte sont contresignés par le personnel désigné par le bureau.
- Fournir des rapports sur l'état financier et les comptes vérifiés de l'Organisation à l'assemblée générale.

Les comptes doivent être conservés en particulier :

- Les sommes d'argent reçues et dépensées par l'Organisation et les justificatifs
- Les actifs et les passifs de l'Organisation.
- Les livres de comptes doivent être conservés au bureau ou à d'autres endroits que le Bureau estime appropriés et doivent toujours être ouverts à l'inspection du membre du Bureau pendant les heures de bureau.

- Lors de l'assemblée générale annuelle, le Bureau dépose devant les membres un compte de revenus et de dépenses approprié pour la période écoulée depuis le dernier compte précédent jusqu'à une date plus de deux(02) mois avant cette réunion.
- Un bilan adéquat à la date de constitution du compte revenu-dépenses doit être préparé chaque année et déposé devant les membres présents à l'assemblée générale annuelle. Chaque bilan doit être accompagné de rapports appropriés du Bureau et des Commissaires aux Comptes.
- Des copies du compte de résultat, du bilan et des rapports, qui seront définies conformément aux exigences légales pour l'instant en vigueur et de tout autre document exigé par la loi pour y joindre doivent être envoyées aux vérificateurs et à toutes les autres personnes ayant le droit de recevoir un avis de ces réunions de la manière prescrite.au moins vingt et un (21) jours francs avant la date de l'assemblée générale annuelle.

Article 19: Commissaires aux comptes

- L'Organisation doit, à chaque assemblée générale annuelle, recrute un ou plusieurs commissaires pour occuper le poste jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle,
- La rémunération des Commissaires aux Comptes de l'Organisation est fixée à l'assemblée générale annuelle, sauf que la rémunération des commissaires aux comptes désignés pour combler toute vacance occasionnelle peut être fixée par le Bureau.
- Chaque Auditeur de l'Organisation aura le droit de voir tous les bons pertinents et aura le droit d'accéder en tout temps aux livres et aux comptes qu'il requiert du Bureau.
- Les Commissaires aux Comptes procèdent à un rapport sur les comptes examinés par eux et sur chaque bilan déposé devant l'Organisation lors de son Assemblée Générale Annuelle pendant leur mandat.

Article : 20 Le Secrétariat du Réseau

Le secrétariat doit exécuter et coordonner les activités courantes du réseau, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Communiquer avec les membres sur les décisions qui nécessitent leur attention;
- Préparer des plans d'action avec les membres et superviser la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale et des activités
- Assister aux réunions du Secrétariat et à toute autre instance qui requiert leur présence;
- traiter et diffuser les informations parmi les Membres;
- Élaborer et traiter les documents pertinents qui peuvent être demandés par le Réseau;
- Préparer les réunions, élaborer les rapports, préparer les communiqués de presse et les déclarations.

- Tenir les registres appropriés du réseau qui doivent être correctement organisés pour faciliter la consultation;
- Exécuter les autres tâches qui lui sont assignées par le Réseau;
- Faciliter l'échange d'informations et les programmes de travail entre les membres et les partenaires du Réseau.

CHAPITRE 8: LES RESSOURCES DE RENAFET

Article 21: Les ressources de RENAFET proviennent des droits d'adhésion, des cotisations, , subventions, dons et legs.

TITRE 4 - SANCTIONS-MODIFICATION-DISSOLUTION

CHAPITRE9 : SANCTIONS

Article 22:Tout adhérent de RENAFET est tenu de respecter les dispositions des présents statuts et règlement intérieur.Tout manquement aux dispositions des présents statuts et règlement intérieur expose l'auteur aux sanctions suivantes : Avertissement- Blâme- Amende-Exclusion temporaire – Radiation selon la gravité de l'acte.

CHAPITRE 10 : MODIFICATION ET DISSOLUTION

Article 23: Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par l'AG sur proposition duBE. Les modifications ne peuvent être effectives que sur approbation des 2/3 des membres.

Article 24: Le RENAFET ne peut être dissout que par la Loi ou par l'AG

Article 25: En cas de dissolution, les biens de RENAFETsont rétrocédés à une ou plusieurs organisations œuvrant pour les mêmes objectifs.

Article 26: Les présents statuts ont été délibérés et adoptés par l'AG constitutive de RENAFET du …26 octobre 2021……..Le Règlement intérieur précisera les modalités de fonctionnement des statuts.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org